



PLAN SANTE AU PAIR



La solution pour les familles d'accueil ou les jeunes en séjour au pair,
En France ou à l'étranger.

Nature du séjour

Activité rémunérée

Durée maximale du séjour

12 mois

Résidence de l'assuré

Monde entier

Limite d'âge des participants

30 ans

Territorialité : Monde entier sauf pays exclus



Garanties

 Assistance et rapatriement

 Frais médicaux

 Incidents de voyage

 Individuelle accident

 Responsabilité civile

 Bagages

Participation aux frais d'hôtel en cas de changement de famille.
Prise en charge illimitée et sans franchise des frais médicaux et d'hospitalisation.
Remboursement des frais de scolarité en cas de retour anticipé.

PRINCIPALES GARANTIES



Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance.
Prise en charge d'un titre de transport A/R et frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation.
Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport A/R, en cas de décès d'un parent proche.
Rapatriement du corps en cas de décès.
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation : 50 € par jour, maximum 10 jours.



Prise en charge ou remboursement à 100 % des frais réels, sans limite et sans franchise.
Directement en cas d'hospitalisation ou de frais ambulatoires.
Remboursement sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé.
Prise en charge à 100 % des frais dentaires d'urgence à concurrence de 300 €.
Maintien des prestations frais médicaux en France en cas de retour temporaire (maximum 30 jours).



Participation aux frais d'hébergement en cas de transfert de famille d'accueil.
Remboursement des frais de scolarité en cas de retour anticipé, à concurrence de 400 €.
Remboursement des frais d'inscription de la famille d'accueil, en cas d'annulation, à concurrence de 400 €.
Avance de fond à concurrence de 500 € en cas de perte ou vol de carte bancaire ou passeport.
Frais d'un homme de loi à concurrence de 3 000 € - Avance de la caution pénale à concurrence de 7 500 €.
Frais de recherche et de secours à concurrence de 5000 €.

AUTRES GARANTIES



Versement d'un capital de 8 000 € en cas de décès accidentel et 40 000 € en cas d'invalidité.



Dommages corporels jusqu'à 4 500 000 €, dommages matériels jusqu'à 450 000 €, dommages incendie et dégâts des eaux jusqu'à 100 000 €, franchise 80 €.



Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2 000 €, franchise 15 €.

Bien s'assurer pour mieux voyager



PLAN SANTE AU PAIR

La solution pour les familles d'accueil ou les jeunes en séjour au pair,
en France ou à l'étranger.

RENFORTS ET OPTIONS



Renfort du montant de la garantie Bagages

Remboursement jusqu' à 3 000 € par personne au lieu de 2 000 €.

Garantie Annulation « Vol sec »

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3 000 €.

TARIFS

Moins de 40 ans :

40 € par mois

Réduction de 30% pour les titulaires de la Carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM), à destination de pays de l'Union Européenne.

Dans ce cas, notre remboursement s'effectue en complément de la CFE.



Renfort Bagages, cotisation forfaitaire :

- | | |
|--------------------------------|------|
| • 2 500 € au lieu de 2 000 € : | 30 € |
| • 3 000 € au lieu de 2 000 € : | 50 € |

Option annulation «vol sec», cotisation forfaitaire :

- | | |
|-------------------------|------|
| • Montant vol 1 000 € : | 20 € |
| • Montant vol 2 000 € : | 40 € |
| • Montant vol 3 000 € : | 60 € |

MAIS AUSSI...

Le contrat peut être reconduit sur place en cas de prolongation de la durée du séjour.